



**Administration communale de  
Colmar-Berg**

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêtés du 12 et 13 mars 2024 le Ministre du Travail, a autorisé la SA GOODYEAR TIRES OPERATIONS à exploiter

- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type 1252, avec le numéro de construction H21252M10758 (Arrêté No 3A/2024/0464/173)
- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type E30L, avec le numéro de construction H21252M10767 (Arrêté No 3A/2024/0487/173)
- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type E30L, avec le numéro de construction H21252M10826 (Arrêté No 3A/2024/0486/173)
- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type E25L, avec le numéro de construction H21252M06424 (Arrêté No 3A/2024/0689/176)
- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type E25L, avec le numéro de construction H21252M06429 (Arrêté No 3A/2024/0688/176)

Le texte des présents arrêtés pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre ces décisions un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre, le secrétaire,

  
